

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026 18H30, À L'ANCIENNE CASERNE, SITUÉ AU 150, RUE PRINCE-ARTHUR, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Carl Hurtubise, Sylvain Morin, Marc Girard Allyn, Isabelle Minier, Alexandre Turcotte, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de madame Mélanie Villeneuve, Mairesse.

Autre(s) présence(s) :Christine Ménard, directrice générale et assistante-greffière

Après vérification du quorum, madame Mélanie Villeneuve, Mairesse déclare la séance ordinaire du 2 février 2026 ouverte.

**RÉSOLUTION
2026-02-056**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18h30.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Carl Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Morin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté

1. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **Première période de questions**
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**
4. **Avis de motion**
5. **Règlementation**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Octroi de mandats - acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de l'immeuble 6 635 062 à des fins municipales
7. **Finances**
8. **Développement et mise en valeur du territoire**
9. **Travaux publics**
10. **Famille, culture et loisir**
11. **Environnement**
12. **Sécurité aux citoyens**
13. **Affaires nouvelles**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elle a posé la question suivante par courriel:

- **Madame Valérie Coutu** : Quel est l'utilité pour la Ville de procéder à l'expropriation du terrain.

**RÉSOLUTION
2026-02-057**

OCTROI DE MANDATS - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE 6 635 062 À DES FINS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que le lot 6 635 062 du cadastre du Québec doit être acquis dans sa totalité afin d'être transféré à la CSSP pour la réalisation d'un site destiné à accueillir une école primaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a informé la partie expropriée de sa demande de céder l'intégralité du lot, mais que les négociations n'ont pas encore abouti;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit imposé sur le lot 6 635 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, le tout conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes et à la Loi concernant l'expropriation, un avis d'expropriation à des fins municipale;

QUE la Ville donne mandat à la firme DHC avocats afin d'entreprendre les procédures nécessaires afin d'exproprier ces immeubles et représenter la Ville devant les instances appropriées;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner effet à la présente.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**RÉSOLUTION
2026-02-058**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la présente séance soit et est levée à 18h34.



Mélanie Villeneuve, Mairesse



Christine Ménard, assistante-greffière